

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 33

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dein lo cas dè trovâ lo pécliet dè la porta, et tandi que vouâitivé onco on iadzo dein sa catsetta dè gilet, iô n'iavâi rein, la colère lâi monté à la tête et sè met à boeila : « Mè freqassâi, se ne trâovo min d'allumettés, se ne fotto pas lo fû à la barqua ! »

En 1833, la *Société de la morale chrétienne* de Paris affecta une somme de cinq cents francs pour prix d'un concours sur la question suivante : « Est-ce un devoir pour tout homme de chercher à se former une conviction en matière de religion et d'y conformer toujours ses paroles et ses actions ? »

Alexandre Vinet prit note du concours, mais certaines circonstances ne lui permirent de s'en occuper que fort longtemps après. C'est seulement en 1839, au moment où l'on allait retirer du concours une question posée sans succès depuis plusieurs années, qu'il termina son mémoire et le fit parvenir à destination. Ce travail obtint le prix de 500 fr., accompagné d'une superbe couronne de laurier artificiel.

Vinet était, à ce moment, professeur à l'Académie de Lausanne, et dès que le fait fut connu, les professeurs et les étudiants lui firent une petite ovation qui le toucha profondément.

L'illustre professeur accrocha sa couronne de laurier dans son cabinet et n'y pensa plus. Puis, quelques semaines plus tard, jetant machinalement les regards sur cet objet, il remarqua que de nombreuses feuilles de laurier avaient disparu. La semaine suivante, il constata de nouveaux dégâts, à l'occasion desquels il ne put s'empêcher d'interroger sa cuisinière.

— Mais dites-moi, Rosine, à quoi faut-il attribuer la disparition de ces feuilles ? Qui peut ainsi dépoiller ma couronne ?...

— C'est moi, répond ingénument la cuisinière, je savais que monsieur aimait tant le goût du laurier dans la sauce.

On dit que jamais Vinet ne rit de meilleur cœur que ce jour-là.

Un étranger se faisait couper les cheveux chez le coiffeur Betting. Quand l'opération fut terminée, celui-ci lui remet une glace à la main, pour qu'il puisse juger de l'effet de la coupe.

— Vos cheveux sont-ils bien comme cela, monsieur ?

Après s'être regardé attentivement, le client rend le miroir au coiffeur, se drape de nouveau dans son peignoir et s'étend dans le fauteuil en disant :

— Non, monsieur, je les voudrais un peu plus longs.

Un flâneur, placé depuis une demi-heure derrière un pêcheur à la ligne, qui suivait son bouchon avec une patience angélique, murmure à l'oreille de son voisin :

— Y a-t-il rien de plus bête qu'un pêcheur à la ligne ?

— Certainement, monsieur, reprit le pêcheur,

qui avait l'oreille très fine... il y a ceux qui le regardent.

Un jeune homme, croyant qu'il est plus nécessaire d'avoir une femme que du pain, se maria avec une fille élevée dans les mêmes conditions que lui.

Le lendemain de son mariage, la pauvre fille se mit à pleurer. Tout en la consolant, son mari lui demanda la cause de ses larmes.

« Oh ! répondit-elle, je ne sais pas faire la soupe. »

— Eh bien ! console-toi, ma chère, lui dit son mari, il n'y a rien pour la faire !!

Deux fabricants de coffres-forts incombustibles se faisaient une concurrence effrénée. Chacun vantait sa marchandise et dénigrat celle de son voisin. Enfin l'un d'eux se décide à faire une expérience publique qui démontre la supériorité de son système. A un jour donné, en présence d'une foule immense, on allume un grand feu. Le fabricant se fait enfermer dans son coffre-fort, puis le coffre est mis sur le feu et bellement chauffé au rouge. L'expérience terminée, on ouvre la caisse, et le bonhomme en sort fort bien portant.

— S'il a fait cela, je puis bien le faire aussi, puisque mes coffres-forts sont meilleurs que les siens, publie à son tour le concurrent, et il annonce une expérience pareille pour le lendemain.

La cérémonie se passe de même ; on enferme le fabricant et on chauffe. Seulement, quand on ouvre le coffre, on trouve le pauvre homme mort. Mais vous ne devinerez jamais ce qui lui était arrivé !

— Eh bien ! mais quoi donc ?

— Le malheureux était gelé !

Une nouvelle industrie ambulante s'exerce à Bruges. On voit circuler dans les rues une charrette contenant quatre grandes marmites. La charrette s'arrête et le conducteur se met à crier qu'il teint à la minute tous les vêtements qu'on veut bien lui confier. Aussitôt accourent, de toutes les maisons du voisinage, des hommes et des femmes portant qui un pantalon, qui une robe, qui un tapis de table, cela est immédiatement plongé dans la marmite contenant le noir, le bleu, le vert, ou le brun, selon le goût du propriétaire de l'objet à teindre.

L'enseigne de ces singuliers industriels est un grand caniche, jadis blanc, et qu'ils ont teint des quatres nuances dans lesquelles ils opèrent.

Un journal brugeois ajoute ceci, qui est encore plus original :

« On a vu des femmes se dévêtir pour faire teindre leur robe à la minute. »

Espérons qu'elles leur laissaient au moins le temps de sécher avant de les remettre.

Nous apprenons avec un vif plaisir que M^{me} Favart donnera lundi prochain une représentation de *Paul Forestier*, d'Emile Augier. Cette pièce est à tous égards supérieure au *Supplice d'une femme* ; nous ne doutons pas qu'elle ne fasse salle comble.

L. MONNET.